BEAUMONT ANIM'

REGLEMENT DE LA FOIRE A TOUTVendredi 14 juillet 2023

<u>Article 1</u> – La foire à tout est organisé par BEAUMONT ANIM' – Horaires : 7 h 00 à 18 h – Entrée pour les exposants, par défaut, par la rue de l'Abbaye ou rue St Nicolas si précisé à l'inscription.

<u>Article 2</u> – L'installation sur le stand devra être fini à 8 h 30 sur l'emplacement affecté par les bénévoles prévus à cet effet. Passé 9h, l'emplacement ne sera plus réservé. Nous rappelons que si un véhicule a été signalé lors de la réservation, celui-ci devra être garé sur la zone arrière de l'emplacement. En revanche, les véhicules non-inscrits à la réservation devront quitter la zone de la Foire à Tout. En cas d'absence, les droits d'inscriptions seront conservés par L'association.

<u>Article 3</u> – La clôture de la foire à tout se fera à 18 h 00 – Un sac poubelle vous sera remis à votre arrivé et l'emplacement devra être débarrassé de tous déchets et les invendus emportés.

<u>Article 4</u> – Les annulations de dernière minute, de la part de des exposants, ne seront pas remboursés.

<u>Article 5</u> – Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et de conformité des biens. Tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité de BEAUMONT ANIM'.

<u>Article 6</u>: Les organisateurs se gardent le droit de limiter le nombre de professionnels.

Article 7: Aucun véhicule ne pourra circuler sur la Foire à Tout, entre 9 h et 17 h, à l'exception de véhicules de secours.

Article 8: L'association se réserve le droit en cas de problèmes liés à des comportements et/ou des propos incorrects envers un ou plusieurs de ses membres, d'annuler la réservation du ou des exposants concernés.

BEAUMONT ANIM'

REGLEMENT DE LA FOIRE A TOUTVendredi 14 juillet 2023

<u>Article 1</u> – La foire à tout est organisé par BEAUMONT ANIM' – Horaires : 7 h 00 à 18 h – Entrée pour les exposants, par défaut, par la rue de l'Abbaye ou rue St Nicolas si précisé à l'inscription.

<u>Article 2</u> – L'installation sur le stand devra être fini à 8 h 30 sur l'emplacement affecté par les bénévoles prévus à cet effet. Passé 9h, l'emplacement ne sera plus réservé. Nous rappelons que si un véhicule a été signalé lors de la réservation, celui-ci devra être garé sur la zone arrière de l'emplacement. En revanche, les véhicules non-inscrits à la réservation devront quitter la zone de la Foire à Tout. En cas d'absence, les droits d'inscriptions seront conservés par la L'association.

<u>Article 3</u> – La clôture de la foire à tout se fera à 18 h 00 – Un sac poubelle vous sera remis à votre arrivé et l'emplacement devra être débarrassé de tous déchets et les invendus emportés.

<u>Article 4</u> – Les annulations de dernière minute, de la part de des exposants, ne seront pas remboursés.

<u>Article 5</u> – Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et de conformité des biens. Tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité de BEAUMONT ANIM'.

<u>Article 6</u>: Les organisateurs se gardent le droit de limiter le nombre de professionnels.

Article 7: Aucun véhicule ne pourra circuler sur la Foire à Tout, entre 9 h et 17 h, à l'exception de véhicules de secours.

<u>Article 8</u>: L'association se réserve le droit en cas de problèmes liés à des comportements et/ou des propos incorrects envers un ou plusieurs de ses membres, d'annuler la réservation du ou des exposants concernés.